



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2020

| | |
|------------------------|---------------------------------|
| Distribution: générale | Point 4 de l'ordre du jour |
| Date: 31 octobre 2020 | WFP/EB.2/2020/4-E |
| Original: anglais | Questions de politique générale |
| | Pour information |

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

1. La présente note d'information fait suite à celle qui a été soumise au Conseil d'administration, sur le même sujet, à sa session annuelle de 2020¹. Elle contient des renseignements supplémentaires quant à la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies², sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Introduction – La réforme du système des Nations Unies pour le développement sur fond de COVID-19

2. À l'heure où l'Organisation des Nations Unies (ONU) célèbre son soixante-quinzième anniversaire, le monde est soumis à de fortes turbulences, à commencer par une crise de santé publique à grande échelle qui a des répercussions économiques et sociales profondes sur les individus et les communautés vulnérables. En pleine pandémie de COVID-19, les membres du système des Nations Unies pour le développement continuent d'œuvrer à la concrétisation des dernières étapes de la réforme de ce système, et certains autres éléments de la réforme, mis en œuvre ces deux dernières années, font actuellement l'objet d'un examen visant à en attester l'efficacité et l'efficience. Une résolution adoptée par le Conseil économique et social de l'ONU lors de son débat annuel consacré aux activités opérationnelles de développement, en mai 2020, sur les aspects de la réforme restant à

¹ [WFP/EB.A/2020/5-D](https://www.wfp.org/publications/wfp-eb-a-2020-5-d).

² Résolution 72/279 de l'Assemblée générale (31 mai 2018): Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/72/279; <https://undocs.org/fr/a/res/72/279>).

Coordonnateurs responsables:

M. A. Abdulla
Directeur exécutif adjoint
tél.: 066513-2401

Mme C. Ushiyama
Directrice
Division chargée des interactions avec le système des Nations Unies et de la collaboration multilatérale
courriel: coco.ushiyama@wfp.org

mettre en œuvre – examen régional et examen des bureaux multipays – ouvre la voie au nouveau examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui sera la prochaine étape marquante en cette année où l'ONU et ses États Membres s'engagent dans la décennie d'action pour le développement durable.

3. Le PAM s'implique actuellement dans le processus de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies, en participant à des groupes de travail, en communiquant des mises à jour sur l'état d'avancement des délibérations, ou encore en œuvrant aux côtés des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et des États Membres. Il collabore en outre étroitement avec d'autres organismes, fonds et programmes à vocation opérationnelle dans le cadre des négociations portant sur l'examen quadriennal complet. Il est bien placé pour contribuer à l'élaboration des politiques de portée mondiale: en effet, il joue un rôle de premier plan à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et de la concrétisation du développement durable, en raison du double mandat qui est le sien, axé à la fois sur l'action humanitaire et sur le développement.

Dernières étapes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

4. Depuis la publication en juin 2020 du dernier point sur l'application de la résolution 72/279 adressé par la direction au Conseil d'administration, le Conseil économique et social a adopté – en juillet 2020, dans le prolongement de son débat sur les activités opérationnelles de développement, tenu en mai – une résolution qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/297. La résolution du Conseil se concentre sur les derniers éléments de la réforme du système des Nations Unies pour le développement restant à mettre en œuvre – examen régional, examen des bureaux multipays et évaluation à l'échelle du système. Une fois cette résolution entrée en vigueur, la réforme du système des Nations Unies pour le développement a progressé vers la mise en œuvre de ces trois axes au moyen d'une série de feuilles de route établies au début d'octobre par la Vice-Secrétaire générale, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. En outre, en coordination avec le Groupe, le Secrétariat de l'ONU a procédé à l'examen de la formule de partage des coûts mise en place pour le système des coordonnateurs résidents. La partie du cadre de gestion et de responsabilité consacrée au niveau national est en cours de révision et les volets de portée régionale et mondiale devraient être mis au point plus tard dans l'année. Le PAM participe pleinement à ces processus pour assurer la cohérence, l'adhésion collective et la responsabilité mutuelle au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.
5. Sur la base des feuilles de route établies pour la concrétisation des éléments encore en suspens de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les activités consacrées à l'examen régional sont désormais passées, pour la plupart, de la phase d'élaboration de portée mondiale à celle de la mise en œuvre dans les diverses régions, en fonction des spécificités et de la situation propres à chacune. Il est prévu que les plateformes régionales de collaboration commencent à tenir des réunions en octobre et en novembre 2020. La constitution progressive de coalitions thématiques adaptées aux besoins de chaque région se déroule sous l'autorité des vice-présidents des plateformes régionales de collaboration (secrétaires exécutifs des commissions régionales et directeurs régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement) et avec la collaboration étroite des autres entités relevant de chaque plateforme – notamment les directeurs régionaux du PAM. Les équipes régionales du PAM participent de près aux activités menées par les plateformes et les coalitions thématiques. Les impératifs de la riposte à la pandémie de COVID-19 mettent à rude épreuve la capacité de l'ensemble du personnel régional – qui exerce de plus en plus souvent une fonction de soutien aux opérations menées dans les

pays – à participer aux plateformes régionales de collaboration et aux coalitions, mais le PAM est fermement résolu à apporter son concours à cet égard.

6. La feuille de route établie pour l'examen des bureaux multipays est également en cours d'exécution, sous la conduite de la Vice-Secrétaire générale, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le groupe restreint du Groupe des Nations Unies pour le développement durable est actuellement le principal interlocuteur interinstitutions pour ce qui est de la supervision et du suivi au jour le jour de la mise en œuvre, et il agit aussi en liaison étroite avec les équipes de pays des Nations Unies, en veillant à ce qu'elles reçoivent l'appui voulu. Bien que la présence opérationnelle du PAM soit limitée au niveau des bureaux multipays – il est actuellement présent dans ceux de la Barbade et des Fidji –, lui-même et d'autres entités opérationnelles du système des Nations Unies donnent déjà effet aux orientations définies par le Secrétaire général dans son rapport de mai 2020 au Conseil économique et social, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Ainsi, le plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique a été aligné sur la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique (2018-2022). Aux Caraïbes, le plan stratégique multipays provisoire du PAM est conforme à l'échéancier arrêté pour le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable établi pour les Caraïbes, qui est lui-même aligné sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et sur les plans de développement nationaux.

Appui au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies

7. Près de deux ans après l'instauration du nouveau système de coordonnateurs résidents, devenus plus autonomes, et du cadre de gestion et de responsabilité à l'échelon national, on s'est attelé à l'examen des problèmes rencontrés et des ajustements à apporter à des fins de clarification. À la fin de septembre, le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) a débuté une enquête menée auprès de tous les coordonnateurs résidents et membres des équipes de pays des Nations Unies, auxquels il a été demandé d'évaluer la mise en pratique au niveau national du cadre de gestion et de responsabilité, sur la base de l'expérience acquise sur le terrain. Le PAM encourage ses directeurs de pays à participer activement à cette enquête et à faire savoir ce qui a besoin d'être amélioré et ce qui fonctionne bien. Au moment de l'établissement de la présente note, les résultats de cette enquête étaient encore rassemblés et examinés. Une fois qu'ils auront été analysés par le BCAD, ils devraient servir de base pour la révision du cadre de gestion et de responsabilité et pour son paramétrage à l'échelon régional et au niveau mondial. C'est le Cabinet du Secrétaire général qui pilote l'examen du cadre de gestion et de responsabilité et l'élaboration des composantes restant à définir. Il est prévu qu'un projet complet de cadre de gestion et de responsabilité soit communiqué aux chefs de secrétariat des entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, pour approbation. Tout au long de ce processus, le PAM veillera à garantir la cohérence, l'adhésion collective et la responsabilité mutuelle au sein du système des Nations Unies pour le développement. En outre, il continue d'apporter son concours à l'équipe spéciale interinstitutions pour la refonte du centre d'évaluation des coordonnateurs résidents et aux équipes spéciales chargées de la gestion des talents, qui s'emploient à revoir le système de sélection des coordonnateurs résidents pour que l'ONU soit en mesure de sélectionner les candidats les plus qualifiés, mais aussi de pourvoir d'autres postes dans les bureaux des coordonnateurs résidents.
8. Le cadre de gestion et de responsabilité complet rendra possible un examen d'ensemble du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et de ses méthodes de travail. Le Directeur exécutif et le Groupe de direction du PAM ont apporté leur concours en vue de cet examen, à l'occasion d'entretiens avec le consultant extérieur qui en est chargé. À la

lumière de cet examen, des modifications devraient être progressivement apportées à l'architecture du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en 2021.

9. S'agissant de la structure de financement du système des coordonnateurs résidents, le PAM continue de procéder au prélèvement d'une redevance de 1 pour cent pour la coordination, ainsi qu'il est recommandé. Au cours du premier semestre de 2020, il a transféré au fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents les 96 000 dollars É.-U. dégagés au titre de cette redevance. Le plus souvent, les donateurs choisissent comme base de calcul de la redevance de 1 pour cent le montant simple de leur contribution, et non le montant de leur contribution majoré de 1 pour cent, ce qui réduit le montant versé directement aux programmes. Le PAM prévoit de transférer quelque 50 000 dollars supplémentaires au fonds d'affectation spéciale au titre du second semestre et le montant total de la redevance perçue en 2020 devrait s'établir à 146 000 dollars.
10. À l'heure actuelle, tous les membres du système des Nations Unies pour le développement durable en partageant le coût annuel, d'un montant de 77,5 millions de dollars. Depuis 2018, le PAM verse pour sa part 2,9 millions de dollars par an. En coordination avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Secrétariat de l'ONU a fait appel à un cabinet de consultants extérieur (Dalberg) pour réexaminer la formule de partage des coûts. Le PAM a contribué activement à ce processus. Le cabinet de consultants recommande de modifier la formule et propose pour ce faire trois options. La première consisterait à simplement actualiser les données de référence utilisées pour calculer le montant à payer par chacun des membres. La deuxième et la troisième options, si elles étaient approuvées, pourraient se traduire par une augmentation de la quote-part annuelle du PAM. Les trois options seront examinées et la marche à suivre sera déterminée par la Vice-Secrétaire générale et les chefs de secrétariat des entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en novembre 2020. Avec plusieurs autres organismes, fonds et programmes, le PAM plaide pour que seuls les projets de développement soient soumis à la formule de partage des coûts, étant donné que l'action humanitaire fait déjà appel à des mécanismes de coordination intégrés aux modules d'action groupée, mis en œuvre en lien étroit avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

Renforcement de l'appui fourni par le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030 au niveau des pays

11. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a publié sept fascicules techniques³ portant sur les diverses étapes de l'élaboration et de la mise en place des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "plans-cadre de coopération"), qui complètent les directives de portée mondiale applicables à ces plans-cadres de coopération. Le BCAD procède actuellement à une rationalisation des annexes à ces directives pour les aligner sur les fascicules techniques, ainsi qu'à l'élaboration d'un manuel destiné à être publié en ligne et actualisé de temps à autre, qui présentera des pratiques et outils de référence à mesure qu'ils seront répertoriés au fil de la mise en œuvre du plan-cadre de coopération. Une formation en ligne consacrée au nouveau plan-cadre de coopération est également en cours de conception et devrait être mise à la disposition du personnel des Nations Unies plus tard en 2020. À la lumière de ces travaux, le PAM actualise ses directives internes relatives à la mise en place progressive des plans-cadres de

³ Principes directeurs régissant les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable; configuration des équipes de pays des Nations Unies; financement des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du Programme 2030; transformation économique; élaboration et gestion des programmes; analyses communes de pays menées par des organismes des Nations Unies; collaboration autour du lien entre le développement, l'action humanitaire et la paix.

coopération, dans le but de les aligner sur les fascicules techniques et de fournir aux bureaux de pays des directives à la fois stratégiques et techniques, concernant sa participation à tous les aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans-cadres de coopération. Les directives relatives aux plans stratégiques de pays (PSP) du PAM ont été actualisées en vue d'éclairer l'élaboration de PSP de deuxième génération; elles soulignent combien il est important que les PSP correspondent étroitement aux priorités nationales et aux plans-cadres de coopération, et qu'un appui soit apporté aux bureaux de pays du PAM pour qu'ils puissent participer activement aux processus afférents aux plans-cadres de coopération au niveau national. Le service d'assistance du PAM au Siège continue également d'épauler les bureaux de pays.

12. On continue d'enregistrer des progrès pour ce qui est des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération. Toutefois, dans certains pays, la COVID-19 complique divers aspects de ces processus, rendant difficiles les consultations sur le plan national et local – en raison des restrictions imposées à la circulation et aux réunions – et la définition de priorités stratégiques des Nations Unies dans une conjoncture en évolution constante. Parfois, le délai fixé pour l'établissement des plans-cadres de coopération a été repoussé et l'échéancier réaménagé. Dans toute la mesure possible, le PAM continue d'adapter son processus de conception des PSP pour qu'ils soient en phase avec le contenu et le calendrier des plans-cadres de coopération. De même, dans un souci d'harmonisation des portefeuilles de pays, les cinq PSP provisoires présentés au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2020 étaient en concordance étroite avec les priorités stratégiques et les résultats escomptés des plans-cadres de coopération. S'agissant de l'uniformisation des échéanciers, deux de ces PSP (pour l'Indonésie et le Guatemala) seront exécutés en parfaite synchronisation avec les plans-cadres de coopération correspondants, deux autres (pour Cuba et la République démocratique du Congo) seront mis en œuvre un an après le début prévu de l'exécution du plan-cadre de coopération et le dernier (pour le Togo) n'est pas aligné sur le plan-cadre de coopération correspondant car sa durée d'exécution n'est que d'un an.
13. Les équipes de pays des Nations Unies sont mobilisées à l'appui d'une riposte cohérente à la pandémie, aux côtés des gouvernements, des institutions financières internationales et d'autres partenaires – réalisation rapide d'évaluations d'impact socioéconomique et mesures adaptées aux situations d'urgence en matière de développement. Les équipes de pays des Nations Unies adoptent progressivement des plans d'intervention socioéconomique alignés sur cinq objectifs stratégiques de haut niveau⁴ inspirés du [Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19](#), à l'appui des pays et des sociétés qui font face à cette pandémie sans précédent et à ses diverses répercussions. Un ensemble d'indicateurs a été mis au point pour aider les membres des équipes de pays des Nations Unies à rendre compte de la riposte coordonnée à la COVID-19, dans le but de renforcer les synergies et les complémentarités avec les plans de travail conjoints établis au titre des plans-cadres de coopération. Le suivi des plans d'intervention socioéconomique et la communication d'informations à leur sujet sont facilités par la plateforme UN INFO, qui fournit des informations actualisées sur la mise en œuvre des plans en question. S'agissant de la complémentarité, il est prévu que les plans d'intervention éclairent l'examen annuel des plans-cadres de coopération et soient agrégés aux plans-cadres de coopération révisés. Le PAM contribue aux interventions socioéconomiques portant sur les incidences immédiates et à long terme de la COVID-19 sur la base de son cadre de programmation à moyen terme. En particulier, il apporte un

⁴ 1) Protéger les services et les systèmes de santé pendant la crise; 2) Protéger les populations: protection sociale et services de base; 3) Protéger les emplois, les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel; 4) Favoriser les mesures macroéconomiques et la collaboration multilatérale; 5) Appuyer la cohésion sociale et la résilience des populations.

appui aux gouvernements selon trois axes programmatiques essentiels pour que les interventions menées soient efficaces, efficaces et équitables: élaboration, renforcement et adaptation des systèmes de protection sociale nationaux; prestation de services essentiels en matière de nutrition et de services en milieu scolaire; maintien en bon état de fonctionnement, protection et amélioration des systèmes alimentaires pendant la crise.

14. S'agissant du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19, un deuxième appel à propositions pour le financement de projets a été lancé au mois d'août, dont l'objectif était l'allocation de 17 millions de dollars de ressources du fonds à des propositions de projet conjoint émanant d'équipes de pays des Nations Unies et conformes aux critères et attentes définis pour l'obtention d'un financement. Cet appel concernait principalement les interventions portant sur les aspects sanitaires de la pandémie (volet 1) ou sur ses effets socioéconomiques (volet 2) et toutes les équipes de pays des Nations Unies – y compris celles qui étaient déjà prises en compte dans le plan de réponse humanitaire global – pouvaient postuler. Pour pouvoir soumettre une proposition de projet conjoint, il suffisait de faire parvenir un plan d'intervention socioéconomique en bonne et due forme, pour affichage sur le portail de données sur la COVID-19 du BCAD au plus tard le 31 août 2020. En tout, 104 propositions de projet conjoint ont été soumises par les équipes de pays des Nations Unies (le PAM ayant participé à 16 d'entre elles), qui ont depuis été examinées par une équipe d'experts interinstitutions. À la suite de cet examen, les auteurs de 19 propositions de projet conjoint ont été invités à concevoir des programmes conjoints. Le PAM avait contribué à l'élaboration de l'une des propositions qui ont franchi cette première étape du processus de sélection.
15. Les propositions n'ayant pas été retenues lors du premier examen seront toutefois présentées à des donateurs potentiels. Nombre de donateurs sont d'avis que les stratégies de mobilisation des ressources et de communication du fonds doivent être revues d'urgence, sachant que l'objectif fixé pour 2020, à savoir la collecte de 1 milliard de dollars, est loin d'être atteint. Toutefois, les effets d'une récession mondiale, de besoins sans précédent et de demandes en concurrence les unes avec les autres auront probablement une incidence négative sur la reconstitution du fonds.

Pacte de financement

16. On rencontre aussi des difficultés pour mobiliser les ressources visées par le deuxième appel à propositions de financement de projet lancé au titre du Fonds commun pour les ODD, composante essentielle du Pacte de financement. L'objectif fixé pour le Fonds – qui n'a pas encore été atteint – est la collecte annuelle de 290 millions de dollars. Néanmoins, au titre de la composante 1 du premier appel à propositions, portant sur le financement de la réalisation des ODD, près de 30 millions de dollars ont déjà été décaissés, alloués à 62 équipes de pays des Nations Unies. Les trois programmes conjoints relevant de la composante 1 auxquels le PAM participe (pour l'Équateur, Djibouti et l'Arménie) ont été approuvés. S'agissant de la composante 2, 4 millions de dollars ont été alloués à 28 propositions de projet conjoint retenues après une première sélection, dont l'élaboration va donc se poursuivre. La version définitive des propositions de projet conjoint devra être présentée au plus tard le 31 octobre 2020. Deux programmes conjoints auxquels le PAM participe (pour Sri Lanka et la Zambie) ont été approuvés au titre de cette composante.
17. Afin de concrétiser certaines idées de financement novatrices avancées dans les propositions soumises en réponse au deuxième appel (financement de la réalisation des ODD), on a pris contact avec des partenaires du secteur privé dans le cadre d'une nouvelle initiative visant à faciliter les investissements publics et privés aux fins de la concrétisation des ODD. Le Secrétariat de l'ONU constitue actuellement des groupes consultatifs d'investisseurs, comprenant des investisseurs du secteur privé, dirigés ou codirigés par des entités des Nations Unies. Ces groupes consultatifs formuleront des observations et des

conseils quant à la marche à suivre pour rendre les propositions de financement séduisantes aux yeux des investisseurs privés. Ils se concentreront sur les domaines thématiques ayant émergé des propositions de projet conjoint: économie bleue (préservation des fonds marins), écosystèmes naturels, agriculture et sécurité alimentaire, infrastructures axées sur la résilience, problématique hommes-femmes et santé. Le PAM codirigera le groupe consultatif sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

18. Le PAM rendra compte des progrès accomplis au titre des indicateurs relatifs au Pacte de financement à la première session ordinaire du Conseil en 2021; on disposera alors de l'ensemble des données arrêtées au titre de 2020.

Des modalités de fonctionnement communes pour plus d'efficience et d'efficacité

Stratégie relative aux activités d'appui

19. En coordination avec le BCAD, le PAM participe activement à la mise en place effective des nouvelles directives concernant la stratégie relative aux activités d'appui et du nouvel outil correspondant (BOS 2.0), qui devrait être achevée par l'ensemble des 131 équipes de pays des Nations Unies en 2021. Depuis la mise en service de l'outil en ligne BOS 2.0 en janvier 2020, 84 bureaux de pays du PAM l'adaptent progressivement à leur usage propre, en développant un outil stratégique spécifique à chaque équipe de pays des Nations Unies, et 13 bureaux de pays du PAM avaient achevé l'exécution de cette activité. Le Siège du PAM s'est employé à aider les bureaux régionaux à renforcer et à perfectionner les compétences des référents régionaux – moyennant la participation à divers ateliers de formation, notamment des webinaires organisés par le BCAD. En outre, le PAM a élaboré des directives internes pour la mise en œuvre de la stratégie relative aux activités d'appui, en complément de l'ensemble d'orientations définies à l'échelle du système des Nations Unies. En coordination avec le BCAD, il examine actuellement la faisabilité de l'intégration de la plateforme centrale en ligne de réservation pour le personnel humanitaire parmi les catégories de services communs associées à l'outil en ligne de la stratégie relative aux activités d'appui.

Locaux communs

20. Le PAM collabore activement avec l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée de la question des locaux partagés à la révision du plan d'établissement progressif de tels locaux pour le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, tel que proposé par le BCAD; en parallèle, il appuie la constitution d'une base de données sur les locaux partagés à l'intention de l'Équipe spéciale. Sur le terrain, le PAM a renforcé sa présence à l'échelle mondiale (182 locaux partagés, soit une augmentation de 4 pour cent par rapport à 2019). Dans le cadre de la riposte à la COVID-19, il a élaboré, puis communiqué à l'Équipe spéciale chargée de la question des locaux partagés, des directives en matière de sécurité et de santé au travail en vue de la réouverture de ses bureaux de pays. En l'absence d'autres directives relatives aux installations dans l'optique de la COVID-19, le PAM a mis ses propres directives à la disposition d'autres organisations pour les aider à rouvrir leurs locaux sans risque.

Services d'appui communs

21. En mai 2020, avec les autres entités membres du Groupe des résultats stratégiques liés aux innovations institutionnelles, le PAM a passé en revue et contribué à expliciter les principaux concepts devant servir de base pour l'élaboration d'avant-projets de modèles de directives financières et en matière de gouvernance pour les services d'appui communs des Nations Unies. Il a fait fond sur les succès enregistrés s'agissant de la prestation de services rattachés à un lieu précis et donné des exemples de déclaration de reconnaissance mutuelle signée avec d'autres organismes des Nations Unies, inclus dans le rapport final du Groupe des

résultats stratégiques liés aux innovations institutionnelles de juin 2020. À la suite du transfert du Groupe au BCAD, en juin 2020, de la responsabilité des directives relatives aux services d'appui communs, le PAM et le BCAD ont engagé un dialogue au sujet des plans du BCAD concernant la mise en place progressive des services en question. À cet égard, le PAM s'est efforcé de veiller à ce que ses bureaux de pays bénéficient de capacités renforcées et des outils nécessaires pour être en mesure de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre des services d'appui communs, au sein des équipes de pays des Nations Unies respectives. Le PAM rédige actuellement des directives internes relatives aux services d'appui communs, qui seront communiquées aux bureaux de pays une fois que les experts techniques du PAM en auront terminé l'examen. S'agissant de la situation au regard de la COVID-19, le PAM œuvre actuellement à la conception d'une plateforme didactique en ligne destinée au personnel sur le terrain, qui inclura des supports pédagogiques sur les axes de réforme du système des Nations Unies pour le développement tels que la stratégie relative aux activités d'appui, les services d'appui communs et les locaux partagés.

22. Le BCAD a constitué une liste d'équipes de pays des Nations Unies en vue de la mise en œuvre progressive des services d'appui communs, qui se déroulera en quatre phases. La première phase concerne 10 pays et sert à expérimenter les méthodes et à stabiliser le dispositif des services d'appui communs en prévision des phases suivantes. Les phases 2 et 3 concerneront chacune 20 pays, sachant que la phase 3 sera menée à son terme en décembre 2022. La phase 4 concernera 66 équipes de pays des Nations Unies et devrait être menée à son terme à la fin de 2024. Le PAM est présent dans six des bureaux concernés par la phase 1, dans 15 des bureaux concernés par la phase 2 et dans 17 des bureaux concernés par la phase 3. Le Siège du PAM apportera un appui complémentaire aux pays sélectionnés par l'entremise de ses divisions compétentes et des référents régionaux.

Reconnaissance mutuelle

23. En novembre 2020, 19 entités des Nations Unies, dont le PAM, auront signé une déclaration de reconnaissance mutuelle⁵ – qui permet à toute entité des Nations Unies signataire d'utiliser les politiques, les procédures, les contrats-cadres et les mécanismes opérationnels connexes d'une autre entité, ou de s'en inspirer, pour mettre en œuvre des activités sans autre forme d'évaluation, de vérification ou d'approbation. Le PAM a signé une telle déclaration de reconnaissance mutuelle en novembre 2018 et a sélectionné cinq domaines fonctionnels – ingénierie, parc de véhicules, gestion globale des chaînes d'approvisionnement, télécommunications d'urgence et plateforme de réservation pour le personnel humanitaire – dans lesquels fournir des services à d'autres entités des Nations Unies. Un examen interne du cadre normatif de chaque domaine fonctionnel est en cours pour garantir sa conformité au principe de reconnaissance mutuelle. Conjointement, les bureaux des affaires juridiques du PAM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) élaborent actuellement un modèle d'accord de prestation de services à utiliser lorsqu'une entité des Nations Unies fournira des services à une autre en application du principe de reconnaissance mutuelle.

⁵ Secrétariat de l'ONU, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Centre du commerce international, Union internationale des télécommunications, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau des Nations pour les services d'appui aux projets, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, PAM et Organisation mondiale de la Santé.

Services communs afférents au parc de véhicules

24. Le PAM continue d'œuvrer activement à la transition vers des services communs pour le parc de véhicules, à l'appui de la réalisation du Programme 2030 et des ODD au niveau national et conformément à la vision d'ensemble définie par le Secrétaire général pour la réforme de la gestion de l'ONU. Dans ce domaine, l'action menée par le PAM s'articule sur deux axes:
- i) Dans l'optique des moyen et long termes, le PAM travaille à la mise en place d'un parc de véhicules commun des Nations Unies, conjointement avec le HCR, avec pour objectif que tous les organismes des Nations Unies présents dans les sites concernés aient accès, sur la base d'une approche fondée sur l'adhésion à ce dispositif, à des services efficaces. Une analyse des données menée conjointement par le PAM et le HCR a débuté au troisième trimestre de 2020, qui permettra de préciser le modèle de fonctionnement des services communs afférents au parc de véhicules.
 - ii) Dans l'optique du court terme, le PAM élabore un modèle pour la fourniture de services afférents au parc de véhicules légers à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en application du cadre de collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome.

Centre de solutions numériques

25. Le fonctionnement du Centre de solutions numériques des Nations Unies est assuré en partenariat par le PAM et le HCR, avec l'appui du Centre international de calcul des Nations Unies. En mettant à profit les nouvelles technologies et les compétences des experts des Nations Unies, le Centre de solutions numériques a pour objectif la création d'un ensemble de telles solutions, qui puisse être mis à la disposition des entités des Nations Unies aux fins de la transformation des modalités de fonctionnement communes et de la rationalisation des tâches administratives qui demandent du temps. Les solutions élaborées par le PAM et le HCR seront mises à la disposition du système des Nations Unies dans son ensemble. Depuis son lancement en octobre 2019, le Centre de solutions numériques a donné naissance à une filière d'expérimentation dynamique grâce à laquelle de nombreuses innovations voient le jour, notamment un robot pour l'automatisation du processus de vérification par rapport aux listes de sanctions, Jambo (un annuaire électronique sous forme d'application permettant aux collègues de l'ensemble des entités des Nations Unies de prendre contact les uns avec les autres), l'Identité numérique des Nations Unies (qui repose sur l'utilisation d'une chaîne de blocs pour l'enregistrement sécurisé des dossiers des membres du personnel et la facilitation des transferts interinstitutions) et la plateforme de réservation pour le personnel humanitaire (qui permet au personnel d'entités des Nations Unies, d'ONG et de partenaires gouvernementaux de réserver un hébergement dans des locaux des Nations Unies, des chauffeurs, des vols et des services de bien-être). D'autres innovations sont en cours d'étude.

Conclusions et étapes suivantes

26. À l'approche de la fin de 2020, plusieurs des dernières étapes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement sont entrées dans la phase de mise en œuvre, cependant que certaines composantes de la réforme font l'objet d'un réexamen, l'objectif étant de déterminer comment elles peuvent être perfectionnées pour les rendre encore plus utiles aux gouvernements et au système des Nations Unies pour le développement à la poursuite de la réalisation des ODD. La pandémie de COVID-19 a servi d'indicateur de l'efficacité des réformes, qui se sont dans l'ensemble révélées utiles, et a été l'occasion de réaffirmer le principe d'"unité" des activités axées sur le développement menées par le système des Nations Unies.

27. Il reste moins de 10 ans pour atteindre les ODD en 2030. En concomitance avec le début de la décennie d'action, le dernier examen quadriennal complet des activités opérationnelles, dont les modalités sont en cours de négociation par les États Membres, arrivera à point nommé pour que le système des Nations Unies pour le développement imprime une nouvelle dynamique à l'action menée au titre des ODD, du retard ayant été pris avant même que ne survienne la pandémie de COVID-19. Le retard en question n'a fait que s'aggraver tout au long de 2020, année tumultueuse. Le Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 sera un autre jalon décisif pour mobiliser la communauté internationale et obtenir qu'elle prenne des mesures concrètes en faveur de la réalisation de l'ODD 2 et des ODD connexes. Le PAM continuera d'agir avec détermination et d'appuyer les efforts déployés pour parvenir à l'avènement d'un monde libéré de la faim.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

| | |
|------|--|
| BCAD | Bureau de la coordination des activités de développement |
| HCR | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| ODD | objectif de développement durable |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PSP | plan stratégique de pays |